



Mairie de Thoissey - 01140

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

*Sur convocation en date du 24 juin mai 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 4 juillet 2024 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.*

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Christiane Fournel, Gisèle Rapenne, Fatima Khenfer, Vanessa Journolleau, Muriel Goeury, et Messieurs Paul Ferré, Jean-François Goeury, Serge Gay, Boris Leynaud, Jacques Loupforest, Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Monsieur Cyril Cordelier ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Loupforest, Monsieur Francisco Carneiro ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François Goeury.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 4 juillet 2024 peut valablement délibérer.

### **1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2024**

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 4 pouvoirs).

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 4 pouvoirs).

### **3. Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur Paul Ferré, adjoint aux finances, propose aux conseillers d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole, tenant compte des délais de versement des subventions, du FCTVA, et des contributions de l'Etat au budget communal.

A l'heure où cette note est rédigée, la trésorerie de la commune s'élève à 253 000 €, ce qui est très satisfaisant à 6 mois d'exercice. Cependant, il faut anticiper l'avenir et les dépenses non prévues qui pourraient être engagées.

En conséquence, l'ouverture de ce crédit de trésorerie est une démarche prudente.

Il ne sera évidemment utilisé qu'en cas de besoin et immédiatement remboursé lors des rentrées d'argent.

La proposition la mieux-disante parmi celles sollicitées des partenaires bancaires est celle du Crédit Agricole du Centre Est pour un montant de 200 000 € sur 12 mois au taux fixe de 3.82 %.

Les frais de dossiers s'élèvent à 380 €.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide l'ouverture de cette ligne de trésorerie et charge Madame le Maire des démarches afférentes.

#### **4. Stagiairisation de Morgane Grosjean**

Il est proposé de procéder à la stagiairisation de Morgane Grosjean, qui a été recrutée en contrat aidé il y a un an et 3 mois.

Madame Grosjean gère le cimetière, l'urbanisme, les marchés publics de maintenance, l'état civil et les élections, en binôme avec Madame Teyssier.

Elle serait stagiairisée pour un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, puis titularisée selon son souhait le 1<sup>er</sup> août 2025. Son indice est celui du premier échelon de l'échelle C1 soit IB 367-IM 366.

Elle percevra par ailleurs le RIFSEEP ouvert aux stagiaires de la fonction publique soit, pour sa catégorie et conformément à la délibération du 6 juin 2024, la somme de 3 600 € annuels au titre de l'IFSE auxquels s'ajoutera un CIA de 200 €.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal se prononce en faveur de la stagiairisation de Madame Morgane Grosjean sur le poste d'agent administratif vacant n° 001220800763876 déclaré au Centre de Gestion de l'Ain.

#### **Questions diverses**

- a) Achat de matériel dans le cadre de la politique locale en matière de santé publique

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée** l'implication du Docteur Michel Colas, pneumologue, dans la prise en compte des pathologies liées à sa spécialité, renforcée par la présence à ses côtés de Marie Mongin, infirmière du dispositif Asalée (réseau de soignantes et soignants formés à divers problèmes de santé, notamment le diabète, les risques cardio-vasculaires, la Bronco-Pneumopathie Chronique Obstructive, l'asthme, les troubles du sommeil...).

Marie Mongin travaille en qualité de salariée de l'association Asalée pour 40 % de son temps et est infirmière libérale à temps complet.

Son souhait est de quitter le dispositif Asalée.

**Pour autant, l'association Asalée** met à disposition de Michel Colas et de Marie Mongin, pour leurs consultations mensuelles, un spiromètre, appareil nécessaire à l'évaluation des débits respiratoires et, en conséquence, au diagnostic des maladies pulmonaires.

En conséquence, l'un et l'autre ne pourraient plus exercer l'activité de pneumologie dans des conditions satisfaisantes.

Le docteur Colas étant entièrement bénévole, il est proposé que la Ville de Thoissey prenne en charge l'acquisition d'un spiromètre, pour un montant TTC de 1 092€.

Par ailleurs, l'apnée du sommeil est un trouble de la ventilation nocturne qui peut s'avérer grave dans certaines circonstances. Selon les professionnels de santé, de nombreux cas sont avérés sur le secteur. Or, le dépistage comme le soin sont soumis à des délais de rendez-vous extrêmement longs, pouvant dans certains cas atteindre un an. Pour autant, dans ses formes les plus graves, l'apnée du sommeil peut se révéler léthale.

Il est suggéré que la mairie prenne en charge la location d'un polygraphe, appareil de mesure de la saturation nocturne en oxygène. Marie Mongin et Michel Colas prescriraient la mesure polygraphique et les traitements ad hoc, si nécessaire, voire les hospitalisations.

Coût : 50 € par mois pendant quatre ans.

Il est à noter que grâce au réseau de professionnels du docteur Colas, les tarifs ci-dessus indiqués pour le spiromètre comme pour le polygraphe, sont très préférentiels.

Par ailleurs, l'équipe de médecins de la maison médicale s'est récemment équipée d'un extracteur d'oxygène, qui permet aux intervenants d'agir rapidement et efficacement en cas de désaturation des patients.

Madame le Maire propose que la Ville de Thoissey acquière un spiromètre pour 1 092 € TTC et loue un polygraphe pour 600 € par an.

Le département de l'Ain, par l'intermédiaire des deux conseillers départementaux du canton de Thoissey, a été sollicité pour apporter son soutien à la Ville dans les dépenses qu'elle engage sur la base d'une expérimentation novatrice, étant entendu que le dispositif « Hôpital dans la Ville » devra se positionner sur le soutien apporté aux efforts de la commune.

A l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide l'acquisition d'un spiromètre pour 1 092 € TTC et la location d'un polygraphe, et charge Madame le Maire de la mise en œuvre.

b) Acceptation d'un fonds de concours de la communauté de communes Val de Saône Centre

La communauté de communes Val de Saône Centre, par délibération du conseil communautaire en date du 2 juillet dernier, a validé le versement d'un fonds de concours de 15 000 € au bénéfice de la ville de Thoissey pour l'aménagement de l'îlot des Jardins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), accepte ce fonds de concours.

### Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
04/07/2024	Electricité Peynet	Commande désenfumage SSI MJC	1 250.40
23/06/2024	Le monde de Mary	Street art rue Messire Girie	6 660.00 €
20/06/2024	Papèteries du Val de Saône	Fournitures administratives	125.18 €
18/06/2024	Rexel	Chronos lumineux	98.52 €
18/06/2024	Bresse Hygiène	Produits d'entretien pour la MJC	1 337.44 €
16/06/2024	Franc du Collier	Commande fête de la Voie Bleue	419.25 €
12/06/2024	Garry	Garry	662.96 €
11/06/2024	Pharmacie de Thoissey	Matériel médical piscine	59.80 €
27/05/2024	SMIDOM	Location bacs Fanfarons	251.04 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

**Le prochain conseil est fixé au 8 août 2024 à 19h00**

**La secrétaire**  
**Monique FERRAND**

**Le Maire,**  
**Anne TURREL**